

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 67 (1941)
Heft: 24

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**SOCIÉTÉ SUISSE
DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES**

Communiqué du Secrétariat.

*Prescriptions du Service du contrôle des prix
du Département fédéral de l'économie publique.*

Nous informons les membres qui s'y intéressent que les prescriptions du Service fédéral du contrôle des prix peuvent être consultées à notre Secrétariat à Zurich.

Etant donné le grand nombre de ces prescriptions, il n'est pas possible de les publier dans les organes de la S. I. A. Par contre, le journal « Schweizer Baublatt », paraissant deux fois par semaine, édition Baublatt A.-G., Rüschlikon, les publie régulièrement. Ce journal a édité récemment une brochure, contenant toutes les prescriptions mises en vigueur depuis la guerre, c'est-à-dire de septembre 1939 jusqu'au 1^{er} août 1941. (Prix 1 fr. 50.) Le journal en question éditera prochainement un complément à cette brochure, contenant les prescriptions mises en vigueur après le 1^{er} août 1941.

Zurich, le 20 novembre 1941.

Le Secrétariat de la S. I. A.

Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales.

Le comité du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales aurait dû, aux termes du règlement, convoquer, cette année, une assemblée générale pour lui faire rapport de son activité et pour faire renouveler son mandat.

Les circonstances l'ont cependant engagé à renoncer à cette assemblée qui, tout en entraînant des frais divers, n'aurait pu mener à aucune conclusion, les relations internationales étant, par la force des choses, de plus en plus réduites. Le comité espère que vous ne lui en tiendrez pas rigueur.

Ceci d'autant plus qu'il continue à mener à bien l'action entreprise en faveur des prisonniers de guerre, seule activité possible aujourd'hui. Nous renvoyons à ce sujet aux rapports parus dans le « Bulletin technique de la Suisse romande » du 19 avril 1941 et dans la « Schweizerische Bauzeitung » du 24 mai 1941. Grâce à de nouvelles générosités, cette action ne sera pas interrompue et nous sommes heureux de penser qu'ainsi de nombreux prisonniers de guerre peuvent aujourd'hui compulsé quelques bons ouvrages de leur branche et qu'ils n'auront pas en vain fait appel à nous.

Le Groupe a également pris une part active à la réception de l'architecte finlandais Alvar Aalto, ainsi qu'aux discussions que suggéra le poignant exposé de notre confrère.

Il est enfin possible que des prises de contact avec les architectes français soient bientôt envisagées.

De toute manière le comité sait qu'il ne lui est pas fait grief d'un silence apparent et qu'en vous demandant aujourd'hui de vous acquitter d'une cotisation de 5 fr. pour 1941, il recevra en même temps la preuve que votre confiance lui reste acquise.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de notre considération empressée.

Au nom du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales :

*Le président : FRÉD. GAMPERT.
Le secrétaire : J.-P. VOUGA.*

**Extrait du procès-verbal de la 4^{me} séance
du comité central du 3 octobre 1941 et du procès-
verbal de la 5^{me} séance du comité central
du 17 octobre 1941.**

1. Etat nominatif.

Admissions.

Dans la séance du comité central du 3 octobre 1941 ont été admis :

Huguenin, Max, ingénieur mécanicien, Baden (Section Argovie)
Oehler, Karl-Georg, ingénieur mécanicien, Olten (Section Argovie)
Eschenmoser, Jakob, architecte, Zurich (Section Zurich)
Michel, Hans, architecte, Zurich (Section Zurich)
Frank, Th., ingénieur civil, Zurich (Section Zurich)
Gull, Albert, ingénieur civil, Zurich (Section Zurich)

Démissions.

Fröhlich-Steiger, Irma, architecte, Hérisau (Section Saint-Gall).

Décès.

Grimm, Walter, ingénieur mécanicien, Saint-Gall (Section St-Gall)
Michaud, Alfr., ingénieur civil, Montreux (Section Vaud).

2. Action pour l'hôtellerie.

Le comité central examine la question de la modernisation de l'hôtellerie suisse. Il décide de participer à une action dirigée par M. le conseiller national Dr A. Meili, architecte S. I. A., qui a été chargé par une commission, nommée par le directeur de l'Office suisse des transports, d'étudier l'assainissement immobilier de l'hôtellerie. Le comité central désigne MM. F. Gilliard, architecte, M. Kopp, architecte et P.-E. Soutter, ingénieur, comme représentants de la S. I. A. au comité Meili.

3. Ciment « B ».

Le comité central prend connaissance des intentions de l'industrie du ciment de fabriquer un nouveau ciment, appelé ciment B, pour compenser la diminution de fabrication, due au manque de charbon. Le comité central décide de convoquer les représentants des organisations intéressées et quelques spécialistes particulièrement compétents pour examiner cette question. Le comité central, en tant qu'éditeur des normes suisses pour les liants actuellement en vigueur, attache une grande importance à ce que la qualité des ciments suisses ne soit pas diminuée.

4. Navigation du Rhône au Rhin.

Le comité central prend connaissance d'un accord intervenu entre le Service fédéral des Eaux et la Direction de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, aux termes duquel est constitué un bureau pour l'étude d'une liaison du Lac Léman à la mer, c'est-à-dire pour le tronçon suisse. Sur le désir des organes intéressés, le comité central délègue M. le président Neeser comme représentant de la S. I. A. dans ce bureau. La commission de la S. I. A. pour la navigation du Rhône au Rhin suspendra ses travaux jusqu'à ce que ce bureau ait liquidé les questions essentielles.

5. Protection des titres.

Le comité central prend connaissance du résultat des délibérations avec M. le juge fédéral Guex et M. le conseiller national Vallotton et établit les directives qu'il a l'intention de proposer à la prochaine assemblée des délégués sur la marche à suivre. Il prend connaissance du fait que le technicum de Winterthur a adressé une requête au Conseil d'Etat du canton de Zurich pour obtenir le droit de décerner les titres d'ingénieur et d'architecte à ses anciens élèves. Le comité

central approuve le texte d'une requête de la S. I. A. au Conseil d'Etat zurichois, demandant de refuser cette demande, qui se trouve en opposition formelle avec les conditions suisses.

6. Service fédéral du contrôle des prix.

Le comité central met au net le texte d'une requête au Service fédéral du contrôle des prix concernant les normes d'honoraires de la S. I. A. Cette dernière désire conserver la méthode des pour-cent pour les honoraires établis sur la base du coût des constructions, mais propose par contre une augmentation du tarif des honoraires établis selon l'importance du temps employé.

7. Conseil suisse d'honneur.

Le comité central décide de radier de la liste des membres M. E. Derron, ingénieur de la ville de Zoug, étant donné sa conduite incorrecte vis-à-vis du Conseil suisse d'honneur.

8. Association suisse pour la documentation photographique.

Le comité central nomme M. R. Greuter, architecte, Berne et M. le professeur Dr E. Honegger, Zurich, comme représentants de la S. I. A. dans le conseil de cette société.

Le comité central examine différentes questions, entre autres : l'organisation de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941 à Zurich, la création d'un nouveau groupe pour ingénieurs-aviateurs, les normes pour les téléléfériques, l'exposition allemande pour les matériaux de remplacement, l'assemblée du V. D. I. de septembre 1941 à Zurich, etc., etc.

Zurich, le 20 novembre 1941.

Le Secrétariat.

BIBLIOGRAPHIE

Puits, fontaines et machines hydrauliques de l'ancienne Genève, par Alf. Bétant. Préface d'Alphonse Bernoud. Genève (Imprimerie du « Journal de Genève ») 1941, avec 22 figures et 4 planches hors-texte. Prix : Fr. 5.—.

Il faut parfois le recul des années pour mieux apprécier les bienfaits de son époque. C'est un peu ce que pourront dire les Genevois d'aujourd'hui, en suivant le captivant itinéraire historique que leur fait faire M. Bétant, en passant en revue des périodes aujourd'hui révolues : celle de l'aqueduc romain, celle des puits profonds de la « vieille ville » puisant dans la nappe de l'Arve de quoi remplir quelques citernes, celle des quatre ou cinq fontaines que des conduites — le plus souvent en bois — reliaient aux sources de Plonjon ou de Grange-Canal. Il fallut beaucoup de temps aux Genevois pour concevoir l'idée d'utiliser le Rhône, parce que le fleuve d'alors passait — et à juste titre — pour un vaste égout collecteur et que la température de ses eaux était ou trop froide ou trop chaude selon la saison. C'est un quart de siècle après Versailles et Marly qu'on conçoit ici un premier service public véritable et qu'en 1708 par les soins du... procureur général de la République, l'architecte Joseph Abeille de Vannes en Bretagne, demeurant à Paris, se voit confier la charge d'édifier sa « machine hydraulique » en tête de l'Ile, au milieu du fleuve, hors d'atteinte des souillures provenant des rives, et il s'engage personnellement pendant vingt ans à fournir le débit convenu dans des conditions alors toutes nouvelles. Remaniée et revisée par les successeurs d'Abeille : Maritz, Grandnom, les Paul et l'ingénieur G.-H. Dufour, la vieille machine va durer pendant 135 ans. En 1843, dans le bâtiment actuellement dit du « pont de la machine », deux « roues en-dessous », entraînant chacune deux pompes à double effet, sont construites par les soins de l'ingénieur J.-M. Cordier de Béziers, qui permettent de faire passer de 270 à 5500 litres/min le

débit du nouveau réseau ; une moitié de ce débit assure le « bas service » (sous une pression de 21 m), l'autre le « haut service » (sous 41 m). On voit ainsi s'esquisser progressivement la conception du réseau actuel dont la consommation n'a cessé de croître depuis l'installation de la Coulouvrenière en 1886 et des stations de pompage récentes, jusqu'au delà de 80 000 litres/min.

M. Bétant est un fin connaisseur de l'histoire de Genève ; il a su mettre en évidence avec beaucoup d'à-propos les conditions si particulières de chaque époque et l'évolution qu'a subie, au travers des siècles, la politique des eaux. Avec une objectivité parfaite, il s'est promené, en philosophe délicat et en chercheur scrupuleux, parmi les origines de ce Service des Eaux de Genève qu'il a dirigé lui-même pendant tant d'années. Sous une forme attrayante, il a réuni aussi des documents inédits et rares, qui intéresseront au plus haut point ceux qui se préoccupent chez nous de l'évolution des services publics.

J. C.

L'expérience et les théories nouvelles en résistance des matériaux, par R. L'Hermite. — Collection « Actualité technique ». — Vol. 140 p. Ed. Dunod, Paris, 1941.

Le but que l'éditeur s'est proposé en offrant aux milieux techniques les volumes de cette nouvelle collection est, selon son propre langage, le suivant : « Publier des études originales dans leur conception, constituant, pour chaque grande question à l'ordre du jour, la synthèse substantielle et essentiellement pratique de nos connaissances, des réalisations caractéristiques qui les précisent et des solutions futures envisagées ».

Le premier volume de cette série, qui nous est parvenu, répond à ce programme de manière particulièrement heureuse. Le choix de l'auteur devait du reste en garantir le succès.

M. L'Hermite s'exprime en ces termes dans l'introduction de cet ouvrage :

Ce petit ouvrage n'est pas un traité de résistance des matériaux mais, comme le veut le thème de cette collection, un essai de synthèse de cette science dans son état actuel.

J'ai cherché avant tout à montrer où en est la connaissance de la déformation et de la rupture des solides ; comment cette connaissance s'est acquise par l'expérience, comment elle s'est codifiée par le calcul, quelles sont ses incertitudes, ses hypothèses et ses tendances.

Il est certain que la connaissance des matériaux a fait de grands progrès au cours des dernières années, de nombreux laboratoires ont été créés, de nombreux matériaux nouveaux sont nés. De purement spéculative au temps de Saint-Venant, Boussinesq et Maurice Lévy, elle est revenue lentement vers la physique d'où elle était partie. Pendant un siècle elle a vécu sur l'interprétation et l'interpolation à outrance des résultats de quelques expériences, il est certainement temps de reprendre le chemin du naturaliste où l'on examine les faits avant de les interpréter.

Dans cet ordre d'idées, j'ai divisé l'exposé en deux parties :

La première partie comprend le rappel de la résistance des matériaux classique, où j'ai principalement voulu mettre en évidence l'enchaînement des théories et leurs limites d'application.

Dans la deuxième partie, on trouvera le résumé des dernières recherches expérimentales sur la constitution des solides et leur interprétation quant aux phénomènes qui nous occupent, à savoir la déformation et la rupture.

Il est peu d'ingénieurs qui puissent se désintéresser de l'évolution des théories de la Résistance des matériaux. Tous ceux qui ont le désir d'être tenu au courant des progrès récents réalisés dans cette branche des sciences techniques prendront connaissance avec un vif intérêt de l'ouvrage cité ici. S'il ne constitue pas un traité complet, il précise avec une rare clarté la part qu'il convient de faire en cette matière aux théories classiques, à l'étude expérimentale, aux théories modernes de la plasticité et de la rupture. Complété par une riche notice bibliographique, cet opuscule est appelé à rendre les plus grands services à tout ingénieur soucieux de parfaire sa culture technique.

COMMUNIQUÉ

Conférences relatives à la technique des mesures dans l'industrie des machines.

Le vendredi 5 et le samedi 6 décembre 1941 à l'auditoire III de l'Ecole polytechnique, à Zurich.

Le bureau des normes de l'Association suisse des constructeurs de machines nous prie de donner connaissance à nos lecteurs du programme de ces manifestations.

Programme :

Vendredi, 5 décembre 1941.

- 10.00 h. M. le professeur Dr A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique, Zürich : Ouverture des conférences.
- 10.15-11.30 h. M. F. Streiff, ingénieur en chef, Brown, Boveri & Cie, Baden : *Les bases de la technique des mesures dans l'industrie.*
- 11.30-12.00 h. Discussion.
- 14.00-15.30 h. M. W. Ruggaber, ingénieur en chef, Société genevoise d'instruments de physique, Genève : *Les divers facteurs influençant la précision des mesures faites à l'aide de comparateurs et de jauge de précision.*
- 16.10-16.40 h. M. E. Homberger, Fabrique de machines Oerlikon, Zürich-Oerlikon : *Les exigences du système de tolérance I. S. A. en ce qui concerne les locaux et installations de contrôle et de mesure.*
- 16.40-16.55 h. M. E. Schaffner, Brown, Boveri & Cie, Baden : *Bestimmung des Arbeitsmassen von Rachenlehren mit anzeigenenden Messgeräten.*
- 17.00-17.20 h. M. le Dr Budnick, ingénieur, Ludw. Loewe & Cie, S. A., Berlin : *Moyens pratiques pour faciliter la mesure des longueurs en atelier.*
- 17.20-18.00 h. Discussion.

Samedi, 6 décembre 1941.

- 9.00-10.00 h. M. Max Maag, ingénieur, Micro-Maag A. G., Zürich : *La mesure pratique des dimensions intérieures à l'aide du nouveau calibre Micro-Maag.*
- 10.00-10.25 h. M. Charles Golay, Micromécanique S. A., Neuchâtel : *Détermination des dimensions exactes de petits éléments cylindriques.*
- 10.40-11.10 h. M. W. Ruggaber, ingénieur en chef, Société genevoise d'instruments de physique, Genève : *Mesure exacte d'éléments en forme de cône.*
- 11.10-12.00 h. Discussion.

CARNET DES CONCOURS

Concours d'idées pour l'aménagement de la rue Calvin, à Genève.

Le jury chargé d'examiner les projets déposés ensuite du concours d'idées ouvert par le Département des Travaux publics et la Ville de Genève pour l'aménagement de la rue Calvin en vue de la construction éventuelle d'immeubles sur les terrains appartenant à la Ville, s'est réuni le lundi 27 octobre 1941. Il était composé de M. le conseiller administratif Emile Unger, de MM. A. Bodmer, chef du service d'urbanisme, F. Gampert, architecte, A. Guyonnet, architecte, E. Odier, architecte, L. Blondel, archéologue cantonal, A. Leclerc, architecte. (Collaborateurs avec voix consultative : M. André Vierne, secrétaire général du Département des Travaux publics, M. Albert Giuntini, secrétaire du Service immobilier municipal).

Le jury, après délibération, constate qu'aucun projet ne présente simultanément les qualités de plan et d'architecture

dont la réunion aurait, seule, permis de le recommander pour l'exécution. Il estime, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'attribuer de premier prix. Il attribue les primes suivantes :

1^{er} rang, projet « Jadis », 2600 fr. : M. Eugène Hensler, architecte à Genève.

2^e rang, projet « La maison bourgeoise », 2400 fr. : M. Jean Champod, architecte à Genève.

3^e rang, projet « Rénovation », 2000 fr. : MM. Ch. et R. Breitenbürger, architectes à Genève.

4^e rang, projet « Intra muros », 1800 fr. : MM. E. Martin et J. Erb, architectes à Genève.

5^e rang, projet « La rampe », 1200 fr. : MM. R. Schwertz et L. Vincent, architectes à Genève.



ZURICH, Tiefenhöfe 11 - Tél. 35426. - Télégramme: INGENIEUR ZURICH.

Emplois vacants :

Section mécanique.

921. Ingénieur mécanicien ou technicien mécanicien, cherché en qualité de chef d'un bureau technique. Machines de précision. Français indispensable. Fabrique de machines de Suisse romande.

923. Quelques techniciens électriques et dessinateurs techniques. Appareils électriques. Courant faible ; haute fréquence. Age jusqu'à 32 ans. Suisse centrale.

925. Jeune ingénieur ou technicien électrique. Section de vente d'une fabrique de machines de Suisse orientale. Connaissances des langues, si possible de l'anglais.

927. Constructeur. Tableaux de distribution (technicien électrique ou dessinateur mécanicien). Suisse orientale.

929. Constructeur ayant fait un apprentissage régulier de serrurier ou de mécanicien et suivi les cours d'un technicium. Suisse orientale.

931. Dessinateur mécanicien. Nord-est de la Suisse.

933. Technicien en chauffage diplômé d'un technicium et ayant de la pratique de construction de chaudières et appareillage. Suisse centrale.

935. Jeune technicien électrique. Petits appareils électriques. Suisse centrale.

937. Ingénieur ou technicien diplômé pour l'essai de nouveaux matériaux de construction. Suisse orientale.

939. Ingénieur mécanicien diplômé. Projet, devis, direction des montages et mise en marche des installations. pompes et moteurs Diesels. Bonnes connaissances de la langue anglaise indispensables. On offre contrat de 5 ans avec voyage payé aller et retour. Age de 28 à 34 ans ; de préférence célibataire. Importante entreprise européenne d'outre-mer.

941. Technicien électrique. Direction des travaux d'installation d'une ligne à haute tension, sur mâts en bois. Durée jusqu'en automne 1942. Chantier au Valais.

943. Jeune dessinateur mécanicien. Construction de machines-outils. Dessins d'atelier. Zurich.

945. Ingénieur électrique ou technicien électrique. Ventilations et éclairage ; installations électriques d'un grand bâtiment. Nord-ouest de la Suisse.

947. Ingénieur électrique ou technicien électrique. Projets et montage d'installations électriques. Construction de machines, travaux administratifs. Suisse centrale.

949. Jeune chimiste capable, diplômé d'un technicium. Etudes dans le domaine métallurgique. Langues allemande et française désirables. Institution de recherches d'une grande entreprise.

951. Technicien électrique. Machines et appareils électriques. Age de 25 à 35 ans. Suisse romande.

955. Jeune dessinateur mécanicien. Mécanique générale, installations électriques, etc., en qualité de dessinateur du service d'exploitation d'une grande entreprise industrielle. Suisse centrale.

957. Jeune technicien électrique diplômé. Construction de machines et d'appareils électriques. Suisse centrale.

959. Ingénieur ou technicien. Chaudières à vapeur ou électriques. Vente. Correspondance allemande et, si possible, française. Age : environ 30 ans. Suisse centrale.

961. Technicien électrique ou mécanicien. Devis. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

(Suite page 5 des annonces.)

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.